



PROJET DE LOI TRAVAIL : TOUJOURS AUSSI INACCEPTABLE !

RETRAIT TOTAL

Loi travail, que des mauvais coups !

Licenciement illégal

Les indemnités dues au salarié seraient plafonnées par un barème indicatif.

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié.

Licenciement économique

Une simple baisse du chiffre d'affaire ou des commandes suffirait à le justifier... y compris si l'entreprise est une filiale d'une multinationale florissante.

Heures supplémentaires

Il suffirait d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées : le taux de majoration pourrait être plafonné à 10 %.

Temps de travail et salaires

Il suffirait d'un accord d'entreprise pour baisser les salaires et changer le temps de travail...

Tous les objectifs patronaux retoqués dans le Code du Travail seraient proposés à la négociation de branche et l'accord qui en découlera pourra être soumis au chantage patronal par référendum.

Contrat de travail

Après un accord, un salarié qui refuserait un changement dans son contrat de travail pourrait être licencié pour « cause réelle et sérieuse ».

A l'heure du débat parlementaire, nous interpellons les député-e-s, élu-e-s du peuple, qui examinent le projet depuis le 3 mai et les exhortons à rejeter ce projet de loi qui accentue la précarité, marque la remise en cause des conventions collectives, ruine les garanties collectives. C'est d'un vrai débat de société sur la qualité de vie au travail dont nous avons besoin.

Plus que jamais, c'est le moment !

Toutes et tous, ENSEMBLE !

**Rassemblement
le JEUDI 12 MAI à partir de 12h30
à Montauban
devant la Préfecture**